

Objet : *RS - Approbation d'une subvention à l'association LoLink pour l'organisation de l'évènement Horizons non gardés*

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Anne-Marie Barouti à Martine Lambert - de Stéphane Bochet à Philippe Gamen - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Max Joly à Aloïs Chassot - de Laila Karoui à Philippe Cordier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Walter Sartori - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmals - de Bruno Stellan à Grégory Basin - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Céline Vernaz à Alexandra Turnar - de Philippe Vuillermet à Sophie Bourgade - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 22 mai 2025

délibération n° 105-25 C

objet **RS - Approbation d'une subvention à l'association LoLink pour l'organisation de l'évènement Horizons non gardés**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, indique que Grand Chambéry entend apporter un soutien financier à des évènements d'envergure se tenant sur le territoire de l'agglomération et qui contribuent au rayonnement de l'agglomération et au développement de la marque Chambéry Montagnes.

Grand Chambéry, au titre du développement touristique, et Grand Chambéry Alpes Tourisme, au titre de la promotion touristique, sont régulièrement sollicités pour soutenir l'organisation d'évènements sportifs, culturels et patrimoniaux.

Le soutien aux évènements intervient en déclinaison du Schéma de développement touristique 2024-2030 de Grand Chambéry et vise ces objectifs en particulier :

- développer la notoriété de la marque Chambéry Montagnes et l'animation du territoire,
- promouvoir la destination de l'agglomération auprès de ses publics cibles.

Une attention particulière est demandée à chaque organisateur sur les éléments suivants :

- favoriser la complémentarité entre la vallée et la montagne, favoriser l'inclusion, la transmission, la sensibilisation des jeunes publics et le recours aux circuits courts,
- s'inscrire dans une démarche de respect environnemental de la destination (gestion des déchets, sensibilisation...),
- favoriser la participation des habitants.

Horizons non gardés est un évènement gratuit de découverte de la culture de montagne et du patrimoine humain et de savoir-faire des Bauges. Plusieurs formes et disciplines sont représentées s'adressant tant aux résidents qu'aux visiteurs : danse, cirque, théâtre, musique et poésie.

Quatre temps forts sont proposés en mai et juin 2025 dans de nombreux lieux au cœur du massif des Bauges sur plusieurs thématiques : le bourg, la nature, le lac, le site patrimonial, les contreforts (Le Châtelard, Bellecombe-en-Bauges, La Motte-en-Bauges, Jarsy).

Compte tenu de la cohérence de l'évènement avec le Schéma de développement touristique en mettant en valeur la dimension culturelle, historique et patrimoniale de la destination portée par Grand Chambéry, il est proposé d'accorder un soutien financier de 2 000 € pour l'organisation de cet évènement.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 169-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant approbation du Schéma de développement touristique 2024-2030 de Grand Chambéry,

Vu la demande de l'association Lolink en date du 17 mars 2025,

Vu l'avis de la commission tourisme du 3 avril 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association Lolink pour l'organisation de l'évènement « Horizons non gardés » qui se déroulera en mai et juin 2025 dans le massif des Bauges,

Article 2 : d'approuver la convention correspondante ci-annexée,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **105-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une subvention à l'association LoLink pour l'organisation de l'évènement Horizons non gardés
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	22 mai 2025
Annexe(s) :	Convention horizons non gardés

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250522-lmc1H33593H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33593H1

Date de transmission en Préfecture :	27 mai 2025
Date de réception en Préfecture :	27 mai 2025
Date de publication sur le site internet:	mercredi 28 mai 2025